

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame DAENE Audrey demeurant Ijsfabriek 10 01 à 1853 Strombeek-Bever.

Le terrain concerné est situé Chemin des Maréchaux, 14 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°521S.

La demande consiste à la construction d'une maison unifamiliale 4 façades de gabarit R+1+T, avec garage et car-port ; celle-ci se présente comme suit :

- Implantation prévue à 5 m des limites de propriétés latérales et en recul de 32,22 m de la limite de propriété avant ;
- Emprise au sol de 165,60 m² ;
- Hauteur de faite à 10,08 m ;
- Niveau sous corniche à 6,02 m ;
- Toiture à versant de 42° avec grande lucarne sur toute la profondeur de l'habitation ;
- Volume principal revêtu de briques allongées de teinte gris clair avec des inserts de bardage aluminium de coloris gris anthracite ;
- Lucarne avant revêtue de briques, lucarne arrière et volume arrière en porte-à-faux en enduit blanc ;
- Carport à toiture plate revêtu d'un bardage noir graphite à l'identique des menuiseries extérieures ;
- Rez-de-chaussée intégrant le volume du garage, le local technique et les pièces de vie communes ;
- Le 1er étage étant composé des pièces de nuit ;
- Les combles étant dédiés en partie à du rangement et espaces techniques en plus d'un espace de bureau situé dans la partie arrière de la lucarne ;
- Le bureau dans les combles a un accès une terrasse d'une superficie de 7m², le reste de la toiture plate du volume arrière est végétalisée ;
- Création d'une terrasse en partie arrière de l'habitation, d'une superficie d'environ 100m² ;
- Création d'un aménagement paysager sur toute la superficie du jardin par un paysagiste.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

La demande s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation 64/5L LIMAL concernant les toitures plates ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 6 au 20 avril 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 20 mars 2026